

POINT CONSEIL BUDGET CONVENTION DE PARTENARIAT

Objet de la convention : La présente convention vise à déterminer un cadre d'échange entre le Point conseil budget de l'UDAF du Morbihan et le CCAS de Gourin.

Elle a pour objectif :

- de faciliter les échanges afin de renforcer la prévention des difficultés financières et d'améliorer l'orientation des personnes de la commune qui y sont confrontées.
- de formaliser le souhait de travail en partenariat sur des actions collectives menées au niveau local par le PCB, le CCAS, avec d'autres partenaires du territoire.

1. Contacts :

Coordonnées du/des référents du CCAS de Gourin :

Hervé LE FLOCH, Maire de Gourin monsieurlemaire@gourin.bzh
Catherine HENRY, 1^{ère} adjointe premieradjoint@gourin.bzh

Coordonnées du référent du PCB de l'UDAF : Emmanuel DELAFARGUE

Intervenantes :

M.A. LE GAL (07 61 57 02 78) et Anne PROPHETTE (07 61 56 83 27)
pcb@udaf56.asso.fr

2. Repérage, prévention et orientation :

Le CCAS de Gourin s'engage à diffuser l'information sur les missions du PCB ainsi que sur les modalités de prise de contact. Des documents de communication peuvent être mis à disposition, en libre-service ou remis aux personnes qui pourraient nécessiter une orientation vers le PCB, eu égard à leur situation personnelle en cours ou à venir.

Le CCAS favorise le repérage des événements de vie pouvant donner lieu à des difficultés financières et propose aux personnes concernées une orientation préventive vers le PCB.

